

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 10 DECEMBRE 2014
A 20 H 30
Compte-rendu de séance

Présents : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Bruno Essertier, Marie-Laure Gambirasio, Olivier Pevet

Absents : Nathalie Bessoud, Martine Durris, Stéphane Béchu, Marie-Hélène Fontaine, Denis Lacchio (excusés)

Monsieur Olivier Pevet a été élu secrétaire.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2014

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de cette réunion.

Délibérations :

Transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la Communauté de communes Chambaran-Vinay-Vercors

A la majorité, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert à la 3C2V de la compétence en matière de réseaux et service locaux de communication électronique.
- Approuve la modification du paragraphe 3 de l'article VI des statuts portant sur les « autres » compétences des statuts de la 3C2V comme suit :
Après « e. *Nouvelles technologies* », ajout du point suivant :

« f. *réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.*
- Demande au Préfet de l'Isère de bien vouloir prononcer, le transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communication électroniques à la 3C2V.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'exécution de la présente délibération.

Transfert de de la compétence « actions en faveur de la maîtrise d'énergie » TEPOS à la Communauté de communes Chambaran-Vinay-Vercors

Le Conseil Municipal, après délibération vote : 3 voix pour, 3 abstentions

- Approuve le transfert à la Communauté de communes de la compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Approuve la modification du paragraphe 2 de l'article IV des statuts portant sur les compétences optionnelles des statuts de la 3C2V comme suit :
dans le paragraphe b environnement, ajout du point suivant :
«Soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie »
- Demande au Préfet de l'Isère de bien vouloir prononcer le transfert de la compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie à la 3C2V
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention de l'école pour projet pédagogique (classe découverte)

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de l'institutrice de l'école de Chantesse pour financer un voyage pédagogique en Camargue.

Le projet est présenté au Conseil Municipal.

Une participation de 30 € par élève est demandée pour 11 élèves de Chantesse, soit 330 € à verser par la commune de Chantesse.

Le Conseil Municipal, après discussion est d'avis de reporter la décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Questions diverses

Sou des Ecoles – remerciement versement subvention

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de remerciement du Sou des écoles pour la subvention de 200 € qui lui a été allouée par la commune.

Courrier d'un habitant de Chantesse

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier émanant d'un habitant de Chantesse souhaitant que son courrier soit lu en réunion du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle les faits.

Lors de sa venue en Mairie, cette personne souhaitait avoir recours aux services de l'employé communal et de son camion afin de débarrasser des déchets encombrants gisant dans sa propriété.

Madame le Maire lui avait donné une réponse négative, ce travail n'entrant pas dans les tâches de l'employé communal.

Après discussion, le Conseil Municipal confirme cette décision pour toutes demandes de ce genre.

Un courrier sera fait à l'intéressé dans ce sens.

Succession maison Grenier Marcel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la donation à la commune de Chantesse d'une habitation avec parcelle de terrain située au lieu-dit «Panissiat » (succession de Monsieur Marcel Grenier, décédé). A l'étude.

La séance est close à 22h30.